la cgt des LILAS

Monsieur le Maire, Daniel Guiraud
96, rue de Paris
93260 les Lilas

Les lilas, le 29/04/2020

Objet : Déconfinement au 11 mai

Monsieur le Maire,

Lors de son allocution du 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé le maintien du confinement le « plus strict » jusqu'au 11 mai.

Les modalités du dé-confinement ont été précisées par le Premier Ministre le mardi 28 avril, en particulier pour ce qui concerne la réouverture des crèches et des écoles.

La CGT, comme de nombreuses organisations syndicales, estime que cette décision est totalement incompréhensible si l'on se place dans l'objectif du combat efficace contre la propagation du virus.

Elle l'est d'autant plus qu'elle se trouve en totale contradiction avec la position et le choix prioritaire du gouvernement dès le début, puisqu'au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, il avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires.

Qu'y aurait- il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars ?

Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de salariés sommés de reprendre leur activité.

Cette annonce inquiète à juste titre vos administrés pour leurs enfants, mais aussi pour la propagation du virus. Elle inquiète également les personnels des établissements d'enseignement et les enseignants eux-mêmes.

Le simple bon sens les amène à faire le constat que même avec la meilleure volonté de tous les acteurs, le respect des gestes barrières, la mise à disposition de protections individuelles, la distribution et la bonne utilisation de savon, la mise à disposition de moyens de transport sécurisés entre le domicile et l'établissement... sont concrètement impossibles !

Et pourtant, si de leur côté le Président de la République et le Premier ministre se sont chargés de l'annonce, la décision et les conditions de la mise en œuvre vous incombent.

C'est vous, au titre des compétences qui vous sont conférées qui porterez la responsabilité de la propagation du virus si vous ne remplissez pas les conditions d'un transport et d'un accueil parfaitement sécurisé face au COVID 19 pour les élèves. Ce qui, nous insistons là-dessus, est impossible.

Mais qui dit propagation, dit les premiers visés à savoir les familles, mais également tous les personnels dont le Code du travail et les statuts engagent également votre responsabilité d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

C'est pourquoi, face à ce dilemme, la CGT vous demande de ne pas rouvrir les crèches, les écoles à partir du 11 mai et d'évaluer précisément la pertinence de la réouverture des autres services en fonction des critères prioritaires de sécurité sanitaire des agents et du public.

Vous n'êtes pas sans savoir que, déjà, de nombreux élus locaux, notamment des maires, se sont prononcés pour ne pas ouvrir les crèches et les écoles à partir du 11 mai.

En ce qui nous concerne, nous encouragerons et soutiendrons tous les collègues, tous les personnels qui refusent de reprendre le travail, chacun sachant pertinemment que les garanties de protection sanitaire ne pourront être assurées.

Certes, il est possible que l'on vous objecte le pouvoir supérieur de l'État et la possible substitution du Préfet, ce qui toutefois restera largement à démontrer sur le plan du droit.

Quoi qu'il en soit, votre refus de réouverture sera un acte de responsabilité politique fort dans la lutte contre cette pandémie.

Charge au gouvernement de prendre les siennes, en arrêtant de souffler le chaud et le froid dans la gestion de cette crise partagée entre la lutte contre le virus et les intérêts financiers.

Sachant compter sur votre compréhension et votre engagement dans cette action, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Pour le bureau,

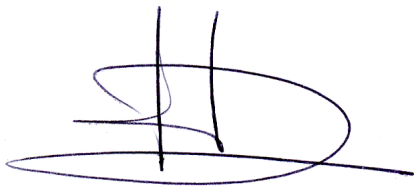

François Le Douarin